SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GENDARMERIE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260611-DEL2026_SIVU_4-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE

SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à onze heures, les membres du Syndicat intercommunal de gendarmerie de **PLOUBALAY**, légalement convoqués le cinq mai, se sont réunis à la mairie de Ploubalay (Beaussais-sur-Mer) sous la présidence de Mikael Bonenfant.

Présents : Marianne Daignan, Anne-Sophie Chalmel, Mikael Bonenfant, Didier Maze, Jean-Claude Allain, Philippe Hingan, Rémi Lemeur, Olivier Bedane.

Absents excusés : Grégory Pardo, Thierry Ledaguenel.

OBJET : Instauration d'une indemnité de Présidence.

En compensation des sujétions et responsabilités résultant de la charge de la Présidence du Syndicat intercommunal de gendarmerie du canton de Ploubalay, il est instauré une indemnité de présidence en attribuant le taux maximal du barème régissant les indemnités de président limité à un douzième payable en fin d'année, soit 21.66 % de l'indice brut 1027.

A l'occasion du renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé de délibérer sur cette décision.

Monsieur le Président se retire de la salle du conseil afin de permettre aux délégués de débattre et délibérer de l'opportunité de cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante ***DECIDENT, à l'unanimité, de voter une indemnité de présidence en attribuant le taux maximal du barème régissant les indemnités de président limité à un douzième payable en fin d'année, soit 21.66 % de l'indice brut 1027.***

Pour copie conforme,
le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE
BP 1 Rue Ernest Rouxel
22650 PLOUBALAY

Certifié exécutoire compte tenu de la
publication en Mairie de Beaussais-sur-Mer,
le 18/06/2026 et de la transmission
au représentant de l'Etat, le 18/06/2026